

RÉGIONAL

Policier accusé de fraudes et de faux

par Maurice CLOUTIER
VICTORIAVILLE — Entrepreneur en démolition à ses heures, le policier Jean-Marc Angers, du Service de la sécurité publique de Victoriaville, est formellement accusé de fraude et d'usage de documents contrefaits.

Cinq accusations dûment assermentées ont été déposées au palais de justice d'Arthabaska, plus tôt cette semaine, à la suite d'une longue enquête de l'Escouade des crimes majeurs de la Sûreté du Québec, au Cap-de-la-Madeleine.

Policier depuis 15 ans à Victoriaville, Angers devra comparaître devant un juge de la Cour des sessions de la paix, à Arthabaska, le 15 décembre. Les principales accusations contre M. Angers se rapportent à des pratiques de gestion à l'intérieur de sa compagnie de démolition.

Ces accusations découleraient des procédures judiciaires entreprises au printemps 1983, contre l'entrepreneur en démolition Jean-Marc Angers par un sous-contractant, Louis Gadbois.

La poursuite devait être abandonnée au profit d'un règlement hors cour entre les deux entrepreneurs mais pas avant que le juge de la Cour supérieure ait pris connaissance du dépôt de documents louches, selon les informations obtenues de source policière.

Une autre accusation similaire se rapporte à la compagnie mutuelle d'assurances Les Bois-Francis pour une somme de 7,600 \$, en octobre 1986.

La cinquième accusation est d'avoir incité un agent de la paix à ouvrir une enquête en rapportant un vol d'animaux, en octobre 1986, qui n'aurait jamais eu lieu.

Par ailleurs, toujours en rapport avec son entreprise de démolition, il a été permis d'apprendre, hier, que Jean-Marc Angers doit subir un procès devant un juge de la Cour des sessions de la paix dans une toute autre affaire qui relève de la Régie des entreprises en construction du Québec.

Pas de licence

Il est accusé d'avoir opéré son entreprise sans la licence d'entrepreneur en construction nécessaire. Le délit reproché aurait été commis sur un chantier de démolition à la compagnie Assound Canada, à Plessisville, le 6 septembre 1986. Le procès est fixé au 14 décembre dans ce dossier.

Hier, le directeur du Service de la sécurité publique de Victoriaville, Gaétan Beaudoin, a précisé que le policier est toujours en fonction.

Informé depuis peu des accusations portées, il a précisé que "la situation sera étudiée rapidement". Il entend soumettre un rapport au conseil municipal d'ici lundi. "C'est au conseil à prendre une décision", a-t-il indiqué.

Actuellement, un autre policier de Victoriaville, Pierre Bélieux, est toujours sous le coup d'une suspension qui a été imposée par le conseil municipal il y a plus d'un an, relativement à une affaire de voies de fait sur un jeune homme. Le policier était en devoir au moment de l'infraction.

Facture

La Sûreté du Québec a alors ouvert une enquête sur les activités de M. Angers. Or, ce dernier est accusé de s'être servi d'un document contrefait comme s'il était authentique. Un autre chef a trait à l'utilisation d'une facture contrefaite de 25,794,30 \$.

Puis, il est accusé d'avoir tenté de frustrer Louis Gadbois d'une somme de 25,794,30 \$ en 1983, commentant par là une fraude.

Faillite d'Apalache: des appels d'offres en janvier

par Pierre SÉVIGNY
THETFORD-MINES - Le syndic Normand Bourque, chargé de la faillite de Les Industries Apalache Ltée de Thetford-Mines, a déjà préparé des appels d'offres pour la vente des actifs de la compagnie, appels d'offres qui seront publiés vers le 9 janvier prochain.

Prévue pour le mardi 22 décembre prochain, la première assemblée des créanciers se déroulera au Palais de justice de Thetford-Mines. A cette occasion, les 2 créanciers privilégiés et 222 créanciers non privilégiés seront invités à confirmer le syndic dans ses fonctions, nommer des inspecteurs et ils pourront également obtenir tous les renseignements pertinents à cette cause.

C'est par la suite que M. Bourque entend faire publier les appels d'offres. Mais, afin de maximiser les chances de réussite, ce dernier préfère attendre après la période des Fêtes pour publier l'avis de vente.

Selon le document expédié aux créanciers, l'entreprise locale possède un passif de près de 1,7 million \$ alors que son actif se situe à 1,1 million \$, laissant un déficit de plus de 500,000 \$.

La somme d'argent due aux deux créanciers privilégiés se chiffrent à 650 000 \$, soit 420,000 \$ à la Banque Royale du Canada et 230,000 \$ à la Société d'entraide économique. Les cinq créanciers privilégiés sont dans l'attente d'un remboursement total de

286,000 \$, dont 253,000 \$ à Revenu Canada, 20,000 \$ à Revenu Québec, 10,000 \$ en salaire à des employés et 3,000 \$ à Hydro-Québec.

Quant aux 222 créanciers non privilégiés, on en retrouve 116 qui ont des comptes de plus de 1,000 \$ pour un total de 673,585 \$ et 106 autres qui souhaitent se faire rembourser un montant évalué à environ 60,000 \$.

Par ailleurs, l'actif de 1,1 million \$ du fabricant de véhicules récréatifs motorisés se répartit comme suit: 500,000 \$ du fonds de commerce au prix coûtant n'excédant pas la juste valeur marchande, 450,000 \$ en immeubles, 100,000 \$ en moules et matières ainsi que 50,000 \$ en bonnes créances.

La cession des biens d'Apalache a été signifiée le 3 décembre dernier alors que les opérations de l'usine étaient arrêtées depuis déjà quelques semaines. Cette faillite entraîne la perte de plus de 70 emplois.

Une grève au cours de la période estivale combinée à une lutte juridique entre les anciens et nouveaux actionnaires de la compagnie constituent les deux principaux facteurs de la faillite.

Avis de fermeture du magasin Continental

VICTORIAVILLE (MC) — La direction du magasin Continental de Victoriaville a remis hier un avis de fermeture du magasin et de licenciement à ses 40 employés syndiqués, en grève depuis le 26 novembre.

L'information a été vérifiée auprès de plusieurs employés, qui n'ont caché leur amertume devant l'attitude de l'entreprise.

Le licenciement collectif entrera en vigueur le 10 février, d'après les employés. En fin de journée hier, il a été impossible de rejoindre la direction, pour obtenir des explications.

Tôt hier matin, les grévistes

ont vivement protesté contre l'entrée d'un présumé groupe de briseurs de grève dans le magasin avec des boîtes. Les syndicats, affiliés à la CSN, craignent que la direction soit tentée de violer le magasin. Les policiers municipaux sont intervenus pour calmer les syndicats.

Il s'agit du deuxième conflit de travail en autant de négociations au Continental. Les salaires, l'obtention d'un plancher d'emploi, la définition des tâches et l'amélioration des conditions des employés surmuméraires sont les principales clauses en litige.

34 nouvelles accusations pèsent contre Aimé Aubé

ARTHABASKA (MC) - Une batterie de 34 nouvelles accusations a été assermentée et déposée au greffe du palais de justice d'Arthabaska contre Aimé Aubé, 53 ans, de Notre-Dame-de-Ham.

A la mi-septembre, Aubé a été arrêté à la suite d'une perquisition de la Sûreté du Québec et de la Gendarmerie royale du Canada à sa résidence de Notre-Dame-de-Ham.

Un véritable arsenal de nombreux objets présumément volés, une forte quantité de bijoux, de l'argent et 884 grammes de cocaïne à la deuxième étape de raffinement devaient être saisis.

Les nouvelles accusations de

possession d'armes prohibées, de possession d'armes à utilisation restreinte sans permis et recel s'ajoutent à cinq accusations de même nature déjà portées contre lui. En outre, un nouveau chef de bris d'une ordonnance de ne pas détenir d'armes à feu a été déposée.

Dans le district St-François, à Sherbrooke, des accusations en rapport avec la drogue ont aussi été portées.

Détenu depuis son arrestation, Aubé reviendra le 18 décembre au palais de justice d'Arthabaska pour comparaître sous les 34 nouvelles accusations.

Les trois villes menacent de quitter la MRC d'Arthabaska

par Maurice CLOUTIER
VICTORIAVILLE - La Municipalité régionale de comté (MRC) d'Arthabaska vit la pire crise de sa jeune histoire. A moins d'un arrangement satisfaisant concernant la répartition des dépenses, les trois villes claqueront la porte, en dépit de la loi.

Le maire d'Arthabaska, Pierre Roux, puis le maire de Victoriaville, Denis St-Pierre, ont confirmé qu'une telle décision a été prise lors d'une rencontre commune des conseils municipaux de Victoriaville, d'Arthabaska et de Warwick, juste avant la dernière réunion du conseil des maires mercredi soir.

"Si un groupe de municipalités persiste à vouloir imposer aux villes des quotes-parts injustes, nous n'hésiterons pas à sortir", a averti M. Roux.

A la réunion, il a failli quitter son fauteuil à un certain moment. Il cachait très mal son impatience à l'égard des propos du maire de St-Albert-de-Warwick, qui cherche à accroître considérablement la contribution des trois villes aux dépenses à répartir entre les partenaires.

La menace de retrait en bloc de la MRC n'a jamais été lancée directement aux maires à la réunion, mais celle-ci transpirait du discours du maire Denis St-Pierre. Les trois villes espèrent évi-

les villes".

Selon lui, la répartition aveugle des dépenses administratives et du salaire des maires, selon le potentiel fiscal de chaque municipalité est "un geste illégal", en regard de certaines dispositions de la Loi sur l'aménagement.

"Tout comme un actionnaire

minoritaire peut être protégé par la cour contre un actionnaire majoritaire qui voudrait abuser de sa position de force, de même nous croyons, a déclaré M. St-Pierre, que les villes, partenaires minoritaires d'une MRC, ont des moyens pour se protéger".

Étude d'un compromis sur les quotes-parts

VICTORIAVILLE (MC) - Le maire de Victoriaville, Denis St-Pierre, a contre-attaqué dans le débat sur les quotes-parts des villes aux dépenses administratives de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Arthabaska et obtenu une étude sur un compromis qu'il a lui-même soumis. Mais la crise reste entière.

La charge de M. St-Pierre lors de la dernière séance du conseil des maires, appuyée sur de nombreux documents, cherchait à démontrer le non-sens de la proposition adoptée de jure le 25 novembre et sur laquelle la Ville de Victoriaville a appliqué son droit de veto.

Cette fameuse proposition stipule que les dépenses administratives, sans aucune distinction, seront réparties sur la base du potentiel fiscal de chaque localité. L'an dernier, les villes ont payé arbitrairement 15 pour cent des dépenses administratives, avec entente des maires.

Sur la base des dépenses à répartir en 1987 de 107,000 \$, l'effet de la nouvelle proposition fait tripler la cotisation des trois villes, soit de 11,878 \$ à 38,761 \$ pour Victoriaville, de 4,192 \$ à 13,682 \$ pour Arthabaska et de 1,545 \$ à 5,044 \$ pour Warwick.

ces communs à toutes les municipalités. La ville de Drummondville ne paie pas un sou pour les services exclusifs aux petites localités. En outre, chaque localité paie le salaire de son maire à la MRC. La Loi 125 permet aussi l'adoption localement d'un mode de répartition.



"Si un groupe de municipalités persiste à vouloir imposer aux villes des quotes-parts injustes, nous n'hésiterons pas à sortir", a averti le maire d'Arthabaska Pierre Roux, appuyant en cela la position de son homologue de Victoriaville, Denis St-Pierre.

Ne craignant pas de défier la loi qui interdit à une ville de quitter une MRC, M. Roux est prêt à aller défendre leur cause devant le ministre des Affaires municipales André Bourbeau et les tribunaux.

"Si nous sortons et que l'affaire passe deux ou trois ans devant les tribunaux, la MRC sera en très mauvaise posture", a laissé tomber M. Roux.

ter cette dernière solution par l'acceptation d'un compromis.

Guerre à finir

Dans un long discours, le maire St-Pierre, convenant que les municipalités rurales détiennent le pouvoir avec 28 des 31 votes, a appelé les maires à faire preuve de justice pour éviter "de déclencher une guerre à finir entre certaines municipalités rurales et

Cependant, M. St-Pierre a fait ressortir que les villes n'accepteront jamais de payer des dépenses qui concernent uniquement les localités rurales, ou relevant de l'ancien conseil de comtés.

M. St-Pierre a longuement vanté le modèle de répartition des dépenses en place à la MRC de Drummond. Le principe du partage selon le potentiel fiscal est appliqué uniquement aux servi-



Jean-Marie Landry

Cette ouverture, a relevé M. St-Pierre, provoquera tout de même une hausse appréciable de la contribution des villes. Par un vote à 20 contre 9, les maires ont finalement mandaté le secrétaire de préparer pour analyse une répartition selon les principes de la MRC de Drummond.

Le débat se poursuivra donc à la prochaine réunion.

Boom industriel à Drummondville: une dizaine de projets en chantier

par Gérald PRINCE
DRUMMONDVILLE - Jamais autant que présentement l'expansion n'a-t-elle autant marqué les deux parcs industriels en cours ou sur le point d'être réalisés.

Une visite des deux parcs industriels, le local et le régional, permet de constater du premier coup d'oeil. Beaucoup de construction progressent, des terrains sont déboisés, des entreprises viennent d'entrer dans leurs nouveaux locaux. La plupart de ces projets sont de petite ou de moyenne envergure et rares sont ceux qui ont attiré l'attention publique par des conférences de nouvelles ou des pelletées de terre. Ils poussent comme des champignons, au point qu'on peut presque parler de boom industriel.

Sur le boulevard Lemire, deux entreprises se font remarquer. Les Outillages Arpex terminent la construction d'une usine et ont mis en vente leurs locaux de la rue Janelle. A côté, les employés de la firme Pro-Optic viennent à peine d'intégrer leur nouvelle bâtisse, en construction depuis le printemps. Toujours sur la même artère, la ville de Drummondville vient de vendre deux terrains: un à la compagnie Martin Lemire et Fils, spécialisée en usinage industriel, pour un projet d'expansion de l'ordre de 700,000 \$ et l'autre à Construction Rajotte M.R.

construit de nouvelles installations grâce à un permis de construction de 340,000 \$ que vient d'émettre la ville.

La rue Sigouin est très animée à cause des nombreuses petites

entreprises qui s'y installent. Construction Drumco, Modes Marie-Eve, Couture Therianne, Couvreur Jacques Daneau, qui en sont tous à l'étape de l'achat de terrains ou de construction d'immeuble.

D'autre part, sur la rue Haggerty, l'entreprise de fabrication de revêtement de toits, Soprema Etanchéité, vient d'obtenir de la

ville un permis de construction pour un agrandissement de près d'un demi-million \$. Cette compagnie française s'est implantée dans le parc industriel il y a une couple d'années seulement.

Finalement, sur la rue Cormier, la firme Motelin complète l'agrandissement de son motel industriel où cinq ou six petites entreprises prennent place déjà (Pro-Vertic, le 9ième Bit, etc).



La charpente de l'usine Jean Goubin de France se dresse angle Labonté et Gauthier dans le parc industriel régional. Cette entreprise agro-alimentaire transformera la viande des pintades, qui sont présentement élevées à Lefebvre.

Carrefour 20-55

Sur la rue Canadien, la construction la plus marquante est celle du Carrefour 20-55, une grande bâtisse industrielle de location qui, même pas terminée, est entièrement louée. Les premiers locataires devraient s'établir d'ici quelques semaines dans cet immeuble qui donne sur l'autoroute 20. Presque en face, l'usine Sipromac, qui fabrique de l'équipement pour entreprises d'alimentation, vient de se relocaliser dans de nouveaux et vastes locaux près de Disque-Américain.

La rue Labonté est également active: la structure de l'usine Jean Goubin de France est dressée. La ville vient d'émettre un permis de construction d'un demi-million \$ à cette entreprise qui transformera la viande de pintades pour vente dans les commerces d'alimentation. Les premiers élevages de pintades sont en cours présentement à Lefebvre, à une vingtaine de km de Drummondville. Sur la même rue, la ville vient de vendre un vaste terrain industriel, au coût de 27,000 \$, à l'entreprise en construction Grandmont et Fils pour sa relocalisation. Angle Labonté et Power, Superior Propane

Négociations scolaires locales: entente de principe dans l'Amiante

par Pierre SÉVIGNY
THETFORD-MINES - Les dirigeants des deux commissions scolaires francophones de la région de Thetford-Mines et du syndicat des travailleurs de l'enseignement de l'Amiante (STEA), ont conclu une entente de principe au sujet de tous les aspects pouvant être négociés localement.

A la reprise des pourparlers à l'automne dernier, trois dossiers n'avaient pas encore été abordés, soit l'éducation des adultes, les ajustements possibles à l'entente nationale, ainsi que le cadre d'utilisation des enseignants en suppléance régulière et en disponibilité.

Cependant, un accord était déjà intervenu au niveau d'une quinzaine de points et même s'ils n'ont pas encore été entérinés officiellement par les enseignants, certaines parties du nouveau tex-

te ont été appliquées dès la rentrée scolaire de septembre dernier.

Mais la globalité des clauses ayant maintenant fait l'objet d'une entente de principe, les membres du STEA seront invités à se prononcer à ce sujet le mardi 15 décembre prochain. Les dirigeants syndicaux recommanderont alors une acceptation de l'accord.

Le conseiller syndical du STEA, Marc Rouleau, a précisé que la nouvelle entente est mieux

articulée, plus adaptée aux réalités de 1987, compte tenu du fait que la dernière négociation locale remontait à 1980. Selon lui, l'accord favorisera le bon fonctionnement à l'intérieur des écoles.

Tout en reconnaissant que le processus a été lent mais toujours en progression, M. Rouleau soutient que l'entente est bonne pour toutes les parties en cause.

Il précise que le plus important gain concerne le dossier de l'éducation des adultes, alors que les parties impliquées ont accepté de reconnaître un nouveau cadre de travail pour ce secteur important, notamment une meilleure définition de la tâche des enseignants pour les secteurs professionnel et général.

SPORTS

Deux gains avant de joindre Equipe Canada Junior

"Ce serait mon cadeau de Noël"

—Jean Bégin

Par Richard JEAN
DRUMMONDVILLE - Jean Bégin a formulé un souhait hier. Il aimerait bien que les Voltigeurs lui procurent deux autres victoires à domicile en fin de semaine contre les Olympiques de Hull ce soir et les Castors de St-Jean dimanche avant de quitter les siens pour se rendre au camp d'entraînement de l'Équipe Junior du Canada.

"Ce serait mon cadeau de Noël avant de partir. Mais mon cadeau du Jour de l'An, je ne le veux qu'à mon retour," déclare-t-il en laissant entendre qu'il espère retrouver une troupe qui aura récolté quelques gains additionnels durant son absence.

"J'ai bonne confiance. Nos deux dernières joutes à domicile

furent excellentes et il y a longtemps que je n'ai pas senti une si bonne ambiance au sein de l'équipe. Les joutes contre Hull et St-Jean ne seront pas de tout repos mais d'après ce que j'ai vu au cours de la dernière semaine, nous sommes capables d'amasser deux autres victoires," dit-il.

Durant son absence, c'est le recruteur-chef Jacques Dubé qui dirigera les Voltigeurs.

"Jacques n'en sera pas à sa première expérience derrière le banc et je suis certain qu'il saura bien s'acquitter de sa tâche. Il connaît très bien les joueurs et sait autant que moi comme bien les employer," a conclu Bégin.

En voltigeant... Martin Fecteau est un cas douteux pour le match de ce soir. Sa blessure au genou qu'il s'est infligée lors de son premier match avec l'équipe vendredi dernier tarde à guérir.

Eric Tremblay a raté le match de mardi dernier à Trois-Rivières en raison d'un malaise au cou mais Bégin croit être en mesure de l'employer ce soir.

Les Voltigeurs devront cependant de passer des services du défenseur Christian Rathé pour quelques semaines. Rathé s'est déchiré des muscles au dos et la blessure semble à première vue très sérieuse...



Jean Bégin

Avec 53 points en neuf parties en Belgique

Martin Fecteau a imité Gretzky

Par Richard JEAN

DRUMMONDVILLE - Si Martin Fecteau avait pu faire transférer sa fiche de buts et de passes qu'il s'est confectionnée durant son court séjour en Belgique, il se retrouverait aujourd'hui parmi les 15 premiers pointeurs de la ligue Junior Majeure du Québec.

Fecteau, qui a retrouvé son numéro 11 avec les Voltigeurs vendredi dernier, raconte qu'il remportait en effet les filets adversaires dans la division I de la ligue nationale de Belgique en portant les couleurs de la formation de Liège. À l'image d'un Wayne Gretzky, Fecteau mentionne qu'il a récolté pas moins de 53 points, dont 28 buts, en seulement neuf parties avec cette équipe.

"Dans un match que nous avons gagné 22 à 2 contre Bruxelles, j'ai inscrit 10 buts et amassé six passes. Disons que j'étais vraiment une coche trop fort pour ce circuit. Sauf pour quelques équipes qui peuvent compter sur des joueurs importés, l'opposition en général était plutôt faible. J'ai quand même bien aimé l'expérience mais ce n'est pas là que j'ai pu améliorer mon jeu," explique Fecteau.

Fecteau se dit heureux d'être de retour dans l'uniforme des Voltigeurs. D'ailleurs, il admet avoir vécu une amère déception quand Jean Bégin lui a préféré le défenseur Tom Gibbons comme joueur de 20 ans au terme du

camp d'entraînement.

"J'étais placé dans une sorte de cul-de-sac et heureusement que j'ai eu cette chance d'aller en Belgique. Toutefois je savais que mon association avec les Voltigeurs n'était pas totalement rompue car Jean (Bégin) m'avait laissé entendre qu'il pourrait me rappeler au cours de la saison. Aujourd'hui, je suis bien heureux de jouer à nouveau pour les Voltigeurs même si j'aurais bien aimé poursuivre l'expérience à Liège," déclare Fecteau qui n'a cependant joué qu'un seul match depuis son retour.

Fecteau, qui a récolté 106 points la saison dernière, s'est dit surpris de constater à son retour que les Voltigeurs ne détenaient pas mieux qu'une troisième position au classement de la division Frank-Dilio.

"J'ai reçu fréquemment des nouvelles de l'équipe pendant mon séjour en Belgique et ça me surprenait d'apprendre que les résultats n'étaient pas meilleurs. Mais je suis convaincu que ça va se replacer après les Fêtes. Moi, je suis revenu pour aller à la coupe Memorial," conclut-il.

De bon augure pour les deux prochains matchs

Chouinard fier de ses unités spéciales

Par Pierre MAILHOT

VICTORIAVILLE - L'oeil fier et le sourire aux lèvres, le pilote des Tigres de Victoriaville, Guy Chouinard, savourait, encore hier, la victoire de sa troupe au pointage de 6 à 4 contre les Castors de Saint-Jean.

Dans son fort intérieur, il savait avant cet affrontement que le rôle des unités spéciales serait primordial. "Je l'avais dit avant cette rencontre mais je ne m'attendais pas à la surabondance du travail des unités spéciales (jeux en avantages et en désavantages numériques). L'arbitre a déjoué nos calculs en surtaxant notre équipe au cours des deux premières périodes," a avoué Chouinard. Le mentor des Tigres considère que le but de Godin à la toute fin de la période médiane a été le point tournant de cette joute.

Mais même si le cigare de la victoire trône sur son bureau, Chouinard demeure toujours réaliste et les deux matchs du prochain week-end, celui de ce soir au Collisée des Bois-Francis contre les Draveurs de Trois-Rivières et celui de dimanche au même en-

droit contre les Olympiques de Hull, prennent une importance capitale. "Nous ne sommes plus qu'à cinq points de la quatrième place tenue par les Voltigeurs de Drummondville et à sept points des Cataractes de Shawinigan, les tenants de la troisième position", mentionne Chouinard.

Même si sa troupe a donné une leçon d'humilité aux Draveurs de Trois-Rivières en les battant à deux reprises dans leurs deux dernières confrontations, Chouinard admet que le match de ce soir n'est pas gagné d'avance. "Ils voudront sûrement se venger. C'est donc à nous de travailler très fort et surtout de ne pas prendre cette joute à la légère".

Chouinard souligne que cela ne sera pas plus facile contre les Olympiques de Hull. "Ils allaient me prendre tout le monde pour contre les Olympiques", note-t-il en se rappelant le dernier verdict nul de 2 à 2. Il s'attend à un match physique.

Chouinard avoue qu'il n'a pas reçu d'offre de l'état-major des Nordiques de Québec pour combler le poste de leur troupe à Frédéricton. "J'ai eu ma chance au cours de l'été dernier et j'ai refusé l'offre parce que j'avais encore besoin de prendre de l'expérience", confie-t-il à La Tribune. "J'ai connu une bonne année la saison dernière et je voulais poursuivre l'aventure même si je savais que cela serait beaucoup plus difficile cette saison". Chouinard ajoute, toutefois, qu'il évaluera sa situation à la fin de la saison. "Pour l'instant, tant que je vais aimer ça ici, je vais rester".

Les Tigres n'ont alloués que 19 buts dans leurs sept dernières rencontres soit une moyenne de moins de 3 buts par match. Chouinard explique cette nouvelle situation par le simple fait que ses hommes s'en tiennent à du hockey de base et à des jeux simples.



L'entraîneur Guy Chouinard

Région Centre du Québec

Mario Bergeron: athlète de l'année

DRUMMONDVILLE (RJ) - Mario Bergeron, un jeune boxeur de 17 ans membre du Club de boxe de Drummondville, sera honoré ce soir au gala du Mérite sportif Québécois à titre d'athlète par excellence de la région Centre du Québec.

Lors de cette soirée qui aura lieu au Grand Hôtel de Montréal, le Mérite sportif Québécois, qui célébrera son 15e anniversaire, en profitera d'ailleurs pour dévoiler l'athlète par excellence de chacune des régions du Québec en 1987.

Bergeron fut sélectionné à ce titre suite à une démarche initiée par le Conseil régional de loisir Centre du Québec de concert avec les Sociétés des sports du Québec auprès de toutes les associations régionales uni-sport de la région en novembre dernier.

Officiellement, 12 candidatures furent retenues et analysées par le comité de sélection régionale. Outre Bergeron, les autres athlètes en liste étaient Eve St-Cyr de Nicolet (volleyball), Eric Bégin de Gentilly (tir à l'arc), Bernard Marchand de Victoriaville (natation), Caroline Yale de Drummondville (gymnastique), Marie-France Pouliot d'Arthabaska (gymnastique), Stéphane Côté de Drummondville (haltérophilie), Jean Marcotte de Notre-Dame-du-Bon-Conseil (judo), Claudine Cournoyer de Drummondville (nage synchronisée), Yann Lefebvre de Drummondville (tennis), Claudette Bergeron de Gentilly (balle molle) et Jean-François Hébert de Warwick (patinage artistique).

Palmarès Originaire de Drummondville, Mario Bergeron s'est confectionné en cinq ans un palmarès pour le moins reluisant.

Il est actuellement classé quatrième sur le plan mondial dans la catégorie des pugilistes juniors, 132 livres.

En '87, sa carrière fut notamment marquée de plusieurs grandes victoires. Parmi les plus importantes, il faut rappeler une quatrième place au championnat du monde à Cuba en juin, une première place aux Jeux du Canada en février, une première place au championnat international de Suède en avril et une première place au championnat international à Dublin en Irlande en avril.

Depuis qu'il a joint les rangs du Club de boxe de Drummondville, Bergeron fut constamment au sommet de sa discipline, puisqu'il fut également champion québécois en 1983, champion canadien en 1984 et 1985 et deuxième au championnat canadien en 1986.

BAS DE VIGNETTE PHOTO L'athlète par excellence du Centre du Québec en 1987, Mario Bergeron, en compagnie de son entraîneur Denis Chapdelaine.



Mario Bergeron

Les Castors sont de retour

BLACK-LAKE (N.F.) - Après avoir disputé leurs trois derniers matchs sur la route, les Castors de Black-Lake seront de retour devant leurs partisans ce soir alors qu'ils accueilleront les Riverains de Richmond qui occupent pour l'instant le premier rang de la Ligue Junior de l'Estrie.

Les Castors et les Riverains se livreront un programme double aller-retour fort important au cours de la fin de semaine qui s'amorce. La troupe de Francis Bonneville recevra sûrement une opposition de tous les instants de la part des Riverains qui ont décidé de porter leur cause en appel au niveau provincial. Accusés de mardaudage, ils risquent de se voir privés d'un minimum de 11 points au classement et de perdre leur instructeur Yves Berthiaume.

De toute évidence ce dernier sera à son poste derrière le banc des Riverains de même que le joueur en cause Stéphane Luneau dont les Cougars de Warwick revendiquent l'appartenance.

Gino Bonneville manquera à l'appel pour les locaux. Une punition pour avoir dardé le tiendra à l'écart du jeu pour les trois prochains matchs. En principe, ce devrait être le seul absent du côté des Castors.

Un seul affrontement a opposé les Castors aux Riverains cette saison et il a été disputé à Richmond. Il s'est soldé par un gain de 10-8 des Riverains.

Victoriaville

VICTORIAVILLE (PM) - Les grands vainqueurs de la 14ième reprise du tournoi provincial de ballon sur glace et de hockey-éponge tenu à Wawick ont été le Bar Central de Plessisville et le Gigot Bleu de Québec à la discipline du ballon sur glace. Plessisville a défait en finale le Super-Foot de Victoriaville 2 à 0 tandis que la formation de Québec à la section féminine disposait des Amigo de Bécancour au pointage de 1 à 0. Les Hawks de Longueuil, les Rojaks de Saint-Agathe et les Mèlées de Saint-Paul ont raté, pour leur part, les titres du la section hockey-éponge.

L'entraîneur Micheline Labbé (basketball), l'officiel Monique Verville (natation) et la firme Lactantia comme commanditaire ont été les autres médaillés de Victoriaville à l'occasion du relais du flambeau olympique. Les médaillés d'Arthabaska ont été Danny Ratté (baseball), athlète masculin, Kathleen Lamontagne (patinage de vitesse), athlète féminine, l'entraîneur Laurent Roux (ski de fond), l'officiel Christophe Rivalain (football), la bénévoles Nicole Laganère (gymnastique) et la compagnie Bois-Francis Electronique comme commanditaire...

L'équipe de badminton du Cegep de Victoriaville s'est appropriée le deuxième rang à l'occasion du troisième tournoi de badminton intercollégial. Victoriaville a ainsi devancé la formation de Shawinigan lors de cette compétition mais n'a pu déloger l'équipe de tête, celle de Sherbrooke. Brenda Laliberté, qui en était à sa troisième participation à la finale du simple féminin s'est toutefois inclinée par des pointages de 15-11 et 15-4. Michèle Lamontagne et Manon Saint-Louis ont, pour leur part, atteint les demi-finales. En double masculin, le duo Philippe Bergeron-Michel Durand ont perdu en demi-finale. En double féminin, le tandem Brenda Laliberté-Pascale Larochelle ont été exclus de la finale à la suite de leur revers en demi-finale. Ce fut le même scénario pour le duo Chantal Prince-Martine Boisvert.

L'association de judo de Victoriaville sera l'hôte de la deuxième Coupe de Zone dimanche au triple gymnase de la polyvalente Le Boisé de Victoriaville. Cette compétition regroupera des judokas de Sherbrooke, Drummondville, Valcourt, Lac Mégantic et de Plessisville. La compétition commencera à 9h par les judokas de catégorie Benjamin.

ESTRIE MODE

SESSION D'HIVER



Line Larrivée directrice

CHARME ET MAINTIEN POUR MANNEQUINS

Professeurs qualifiés

Session 1 Découverte de soi Janvier 88
 Personnalité, beauté, maquillage, coiffure, hygiène, alimentation, santé, exercices, soins de visage, l'art du parfum, techniques de pivots, démarche, défilé de graduation.
 16 semaines / 30 heures - 175,00 \$

Session 2 Attitude et comportement
 Rôle d'un mannequin, poses, analyse du vêtement, maquillage spécial (scène), chorégraphie, deuxième défilé de graduation.
 10 semaines / 30 heures -

Session 3 La touche finale
 Art oratoire, commerciaux, photos, portfolio, cartes d'affaires, agence, chorégraphie et troisième défilé de graduation finale.

INITIATION À LA MODE POUR ENFANTS

Professeurs qualifiés

Beauté, découverte de soi, hygiène, discipline, étiquette, démarche et maintien et art oratoire. Défilé de graduation.
 10 semaines / 30 heures - 175,00 \$

L'HOMME ET LA MODE

Professeurs qualifiés

Rôle d'un mannequin, personnalité, alimentation, coiffure, étiquette, analyse du vêtement, porte-folio, photo, mode, figuration, commerciaux, agence, chorégraphie, démarche et maintien, défilé de graduation.
 Janvier 88

35 ANS ET PLUS ET LA MODE

Professeur: Lise Martineau

Beauté, coiffure, maquillage, hygiène, alimentation, voix et langage, chirurgie esthétique, ménopause, démarche et maintien. Défilé de graduation.
 10 semaines / 30 heures - 175,00 \$

INITIATION À LA COORDINATION ET À LA MISE EN MARCHÉ DE LA MODE

Professeur: Luc Breton du Groupe Breton et Warden de Montréal

Le cours Initiation à la coordination et à la mise en marché de la mode explique et analyse le phénomène de la mode. Que vous soyez designer, manufacturier, consommateur ou commerçant, vous ne pouvez nier l'impact de la mode sur notre économie et notre société. Tendances, sociologie et psychologie de la mode, comment naît et disparaît un produit de mode, structures du commerce de détail, concepts de localisation, voilà autant d'éléments traités dans ce cours.
 20 heures / 1 fin de semaine intensive - 175,00 \$

INITIATION À L'ÉTALAGE DE MODE (étalagiste)

Professeur: Diane Bolduc

a) Vitrine: généralités, destination, types, formes
 b) Recherche: environnement, clientèle, vente
 c) Choix du décor: thème, couleurs, matériaux, accessoires, présentoir, montage, esthétique, éclairage, tests, ateliers et présentation d'une vitrine en équipe.
 10 semaines / 30 heures - 175,00 \$

TECHNIQUES DE MAQUILLAGE

Professeur: Céline Pomerleau

Morphologie, les traits, maquillage personnalisé (mariage, troisième âge, scène, etc.), tendances, couleurs.
 Janvier 88

Permis n° 277515 du ministère de l'Éducation conformément à la loi sur l'enseignement privé en culture personnelle.

L'Ecole/Agence Estrie-Mode n'assure aucun emploi.

Estrie-Mode
 1564 King Ouest
 Sherbrooke, QC J1J 2C3

Information et inscriptions:
 Jusqu'au 31 décembre 87
 819.822.2868

ESTRIE MODE

P R É S E N T E

GRADUATION 87

Dimanche le 13 décembre
 à l'Hôtel Le Baron
 à 13 h 30 et à 19 h 30

Défilé de mode présenté par les 62 élèves de l'école
 Animatrice: Sylvie Lauzon

BOUTIQUES PARTICIPANTES

Filles d'Eve
 Jeans Plus
 Sears
 Illusion
 Tristan
 Fan Club
 Le Château
 Marie-Elle

La Perle
 Premier Fournure
 Griffon
 Ça Clique
 Concept
 Créations Chantal
 La Lanère du Roi
 Podium Sport

Commanditaire: Lingerie Annie-Claude
 Admission: 8,00 \$